

A AFFICHER !

SNUEP INFOS!



F.S.U.

Lettre d'information du Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

N°48 du 10/04/06

Un Site, un Mail !

<http://www.snuep.com>

snuepnat@snuep.com

Lutte contre le CPE : on a gagné !

Le communiqué du SNUEP du 10 avril 16h

Le Premier ministre vient d'annoncer le remplacement de l'article 8 sur le CPE de la loi sur l'égalité des chances par une série de mesures censées favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté. A l'évidence cela équivaut au retrait du CPE, c'est incontestablement une victoire du mouvement social à porter à l'actif de la détermination de la jeunesse et de l'unité des organisations de salariés, d'étudiants et de lycéens.

Le SNUEP, particulièrement concerné par la formation professionnelle des jeunes, s'était fortement mobilisé contre le CPE, appelant les personnels de l'enseignement professionnel à toutes les grèves et aux manifestations. Ce succès montre qu'avec des actions déterminées et unies jusqu'à obtenir satisfaction on peut gagner. Le rapport de forces est maintenant en faveur des organisations syndicales ; il doit être un point d'appui pour obtenir de nouveaux reculs du gouvernement.

Le SNUEP continue à être pour l'abrogation de toute la loi sur l'égalité des chances. Loin de lutter contre les discriminations comme elle le prétend, cette loi en instaure de nouvelles. En effet l'apprentissage à 14 ans frappera durement et doublera les jeunes issus des milieux les plus défavorisés : il réduira leur scolarité qui de fait ne sera plus obligatoire jusqu'à 16 ans et la plupart d'entre eux ne trouveront pas de contrats d'apprentissage.

La marque des mesures proposées en remplacement du CPE n'est pas l'originalité. Elles viennent renforcer des dispositifs qui existent déjà et qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité. Elles vont mettre en place 50 000 stages qui ne sont pas de nature à vraiment rassurer les jeunes, puisque c'est aussi contre cela qu'ils se sont battus ! Par contre, encore une fois, ce sera l'occasion de fournir des fonds publics aux entreprises dont globalement les profits sont florissants et qui permettraient de créer des milliers d'emplois s'ils étaient réinvestis.

Le gouvernement dit vouloir ouvrir des négociations sur la formation-insertion ; notre syndicat est prêt à y participer à condition de faire un réel bilan des politiques qui ont été menées jusque là et qui sont manifestement en échec. Il faudra envisager d'autres solutions en rupture avec les précédentes : à lui seul le remplacement de tous salariés qui vont partir à la retraite réduirait considérablement le chômage des jeunes. Le gouvernement est-il prêt à ce genre de rupture ?

Le communiqué des 12

**UNEF, CÉ, UNL, FIDL, CFDT, CFE CGC, CFTC, CGT, FO, FSU,
Solidaires, UNSA**

Après plus de deux mois d'intenses mobilisations pour obtenir le retrait du CPE, les organisations syndicales de lycéens, d'étudiants et de salariés, se félicitent de la décision enfin annoncée de faire disparaître le CPE de la loi.

C'est un authentique succès à mettre à l'actif de la détermination, de la persévérance et de l'unité d'action du mouvement.

Les organisations syndicales appellent les étudiants, les lycéens et les salariés à marquer comme il convient ce résultat de leur action.

Elles restent vigilantes jusqu'à ce que la loi destinée à faire disparaître le CPE soit effectivement votée et promulguée, les actions décidées pour le 11 avril s'inscrivent dans ce cadre.

Ce succès remporté sur le CPE donnera à tous la confiance et la dynamique nécessaires pour permettre que les questions de l'emploi des jeunes, de la formation et de la précarité du travail trouvent rapidement des réponses, ainsi que les questions posées par toutes les organisations syndicales concernant le Contrat Nouvelles Embauches.

Elles demandent que soient créées les conditions pour que les étudiants et lycéens ne soient pas pénalisés. Cela vise notamment les examens, les rattrapages éducatifs, les bourses, les élections étudiantes et aux CROUS. A chaque fois que nécessaire, des négociations avec les organisations, lycéennes, étudiantes et les personnels de l'Education doivent être menées.

Avec ce remarquable résultat, le syndicalisme par sa mobilisation et sa détermination pour le retrait du CPE a fait preuve de son efficacité et de sa responsabilité.

7 avril :La FSU reçue par les présidents des groupes UMP

La FSU a donc été reçue hier soir pendant une quarantaine de minutes par les deux présidents de groupes UMP et les ministres JL Borloo et G.Larcher.

La rencontre ne nous a apporté aucune réponse.

Nous avons redit notre exigence de retrait et insisté sur l'urgence pour les universités et les lycées de sortir du conflit en apportant la réponse que tout le monde attend. Nous avons réaffirmé la proposition d'un dispositif en deux temps : d'abord abrogation immédiate; puis négociations notamment sur les questions de l'emploi, de la précarité et de la formation des jeunes. Nous avons reformulé notre proposition d'états généraux sur l'avenir des jeunes. Nos interlocuteurs ont écouté attentivement et nous ont posé quelques questions sur la façon dont on voyait la formation professionnelle dans l'enseignement supérieur et la question des jeunes sortis sans qualification mais ils n'ont rien laissé percer de leurs intentions : il nous a été dit qu'ils ne s'exprimeraient pas avant la fin des rencontres et qu'ils allaient réfléchir pour en tirer les conclusions.

Je vous précise que nous rencontrerons les groupes PS et PCF respectivement lundi et mardi matin.

G Aschieri

Le SNUEP s'adresse aux parlementaires et élus territoriaux

La lettre ci-après sera envoyée par le secrétariat national aux différents responsables des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Les responsables académiques ou locaux du SNUEP pourront s'en inspirer pour écrire à leurs élus nationaux ou locaux ou les rencontrer.

Mesdames, Messieurs,

Le premier ministre a annoncé que l'article 8 de la loi sur l'égalité des chances était remplacé par un dispositif d'insertion professionnelle des jeunes en difficulté. A l'évidence cela équivaut au retrait du CPE. C'est un incontestable succès pour la mobilisation historique des jeunes et des salariés et l'unité de leurs organisations. Notre syndicat le SNUEP, directement concerné par la formation professionnelle des jeunes, s'est pleinement inscrit dans ce mouvement en appelant, à de nombreuses reprises, les personnels de l'enseignement professionnel à la grève et aux manifestations.

Mais, comme les organisations de jeunes, le SNUEP estime que c'est toute la loi sur « l'égalité des chances » qu'il faudrait abroger, comme d'ailleurs le CNE qui relève de la même logique. En effet, elle contient une disposition scandaleuse, l'apprentissage à 14 ans, qui frappera durement et doublement les jeunes le plus souvent issus de milieux défavorisés. Elle les privera d'une partie de la scolarité qui, de fait, ne serait plus obligatoire jusqu'à 16 ans, et ne leur garantira aucunement un contrat d'apprentissage de par le caractère discriminatoire de ce dernier.

Les mesures qui remplacent le CPE ne brillent pas par leur originalité ; pour l'essentiel, elles tendent à élargir des dispositifs existants comme les contrats CIVIS, SEJE ou de professionnalisation. Elles seront l'occasion, une nouvelle fois, d'accorder de nouvelles aides aux entreprises. L'engagement de proposer 50 000 stages ne va pas soulever l'enthousiasme de la jeunesse, qui s'est élevée contre leur utilisation abusive.

Outre ces mesures, le gouvernement propose d'ouvrir des négociations sur l'insertion professionnelle des jeunes ; les syndicats, et le nôtre en particulier, sont prêts à y participer à condition de faire un réel bilan des politiques menées dans ce domaine. Ce que les jeunes ont dénoncé, c'est leur précarisation qui résulte de ces politiques ; ce qu'ils ont rejeté, c'est le principe même de nouveaux contrats spécifiques qui leur seraient réservés. Ce faisant ils remettent en cause les politiques de formation-insertion-emploi qui ont été mises en œuvre depuis plusieurs décennies et qui ont abouti, à notre avis, à un quadruple échec sociétal, social, éducatif et économique que nous connaissons aujourd'hui.

Si ces politiques ont connu des variantes, elles s'articulaient toutes sur un schéma simple : l'école, c'est -à -dire la formation professionnelle initiale, ne répond pas aux besoins des entreprises, c'est ce qui explique le chômage des jeunes ; formons-les par et dans l'entreprise, incitons par des aides publiques les entreprises à le faire et le problème sera réglé. Bien sûr si l'entreprise les forme, en contrepartie elle les rémunérera peu (les apprentis) ou pas du tout (beaucoup de stagiaires). Les capacités d'accueil des entreprises étant limitées et pour permettre à un maximum de jeunes d'avoir la « chance » de bénéficier de ces dispositifs, il faut assurer un « turn over » rapide, d'où la multiplication et la grande diversité des contrats (aidés ou pas) et la promotion permanente de l'apprentissage. La conséquence en est une précarisation sans précédent des jeunes qui doivent attendre 5, 8 ou 10 ans pour trouver un emploi stable, avec tous les effets sociétaux que l'on connaît : c'est le premier fiasco !

Le volume de travail effectué par des stagiaires ou des apprentis non ou mal rémunérés correspond à des centaines de milliers d'emplois qui pourraient être occupés par des salariés en CDI (le plus souvent) ou en CDD et, en conséquence, augmente d'autant le nombre des chômeurs. Ce travail gratuit ou mal payé a contribué à tirer les salaires vers le bas, à réduire le niveau de vie des salariés, à ralentir la croissance et donc à augmenter le chômage. De plus, le principe même de l'embauche ou de l'entrée en formation par contrat où le patron est souverain, introduit un facteur discriminatoire important qui a abouti au doublement du chômage des jeunes dans les quartiers défavorisés. Qui, dans ces conditions, s'étonnerait des tensions sociales qui s'y manifestent ! Facteur aggravant du chômage qui touche plus durement les plus faibles : c'est le deuxième échec de ces politiques.

Ces politiques ont remis en selle un système archaïque de formation, l'apprentissage, qui avait failli disparaître dans les années 70. Ce système de formation, parce qu'il forme plus à l'adaptation à un poste de travail qu'il ne développe la culture générale et les capacités d'adaptation aux évolutions des technologies, ne nous semble pas adapté à notre époque. La promotion volontariste et incessante de l'apprentissage et son corollaire, la volonté de planifier le dépérissement de l'enseignement professionnel public, comme d'ailleurs de toutes les formations « professionnalisantes » du service public d'éducation, ont contribué à la stagnation ou à la régression des indicateurs éducatifs (poursuites d'études, accès au niveau bac, à l'enseignement supérieur...).

Le dénigrement des diplômes et qualifications, initié par le patronat et abondamment relayé par les médias, au profit de vagues compétences inhérentes aux individus et évaluables dans le seul cadre de l'entreprise, porte atteinte à la

finalité même de l'enseignement. Le fait de dire « on entre d'abord dans l'entreprise, on se forme ensuite » ne peut qu'entraîner une dévalorisation des diplômes nationaux et des garanties que leurs détenteurs pouvaient en attendre. Le diplôme national est à la fois l'outil de l'ascenseur social et la principale motivation des jeunes pour les études ; brouiller ce repère ne peut qu'accentuer la perte de sens des études et la démotivation des jeunes et, à terme, transférerait de l'école à l'entreprise le moteur de l'ascenseur social. Chacun imagine bien selon quels critères ! La valeur des diplômes est également sapée de l'intérieur, son caractère national notamment, par l'introduction de dose de plus en plus massive de contrôle continu. Facteur de démantèlement du service public d'éducation, surtout de tout ce qui concerne la professionnalisation, brouillage des repères fondamentaux de l'école de la République, tel est le troisième échec de ces politiques.

Enfin la régionalisation de la formation professionnelle et l'empilage des réformes correspondant aux multiples relances de l'apprentissage ont construit une usine à gaz extrêmement complexe des financements de la formation professionnelle dont tous les rapports officiels, depuis plusieurs années, reconnaissent les multiples et volumineuses déperditions. Les aides aux entreprises pour embaucher, prendre en stage ou en apprentissage se sont également empilées et multipliées ; elles constituent une utilisation importante de fonds publics, alors que par ailleurs globalement les profits des entreprises sont florissants. Ces politiques de financements contribuent à une répartition inégalitaire des richesses nationales. Organisation complexe qui conduit à une gestion dispendieuse, utilisation injuste de fonds publics, c'est le quatrième échec.

Ceux qui veulent entendre les revendications de la jeunesse comme celles des salariés devraient partager ce constat et en déduire que, s'il l'on veut réellement lutter contre le chômage, il est impératif de rompre avec ces orientations. Rompre également avec un certain nombre d'idées reçues et matraquées depuis des années et fonder sur d'autres principes une nouvelle politique pour l'emploi :

- Il n'y a jamais eu dans ce pays autant de jeunes diplômés et qualifiés ; ils méritent d'être embauchés en CDI, rien ne justifie la période d'essai de plus en plus longue qu'on leur fait subir.
- Les entreprises embauchent si leur activité le nécessite ; il faut réorienter les aides publiques qui leur étaient accordées ;
- L'élévation du niveau de culture et de qualification est un facteur déterminant de la compétitivité de l'économie ; la formation sur le tas ne la favorise pas, il faut redonner la priorité aux formations initiales et « professionnalisantes » scolaires. Il faut aider par des allocations d'études les jeunes les plus défavorisés à poursuivre leurs études professionnelles dans le service public d'éducation ;
- Le partenariat entre enseignants et professionnels pour élaborer les contenus des formations doit être renforcé, les diplômes réhabilités et leur caractère national conforté en réduisant tout ce qui est susceptible de le compromettre ;
- L'Etat doit donner l'exemple de la lutte contre la précarité, en titularisant les personnels précaires qu'il emploie. A l'Éducation nationale il y a urgence à négocier un nouveau plan de titularisation ;
- Les départs à la retraite des générations d'après-guerre constituent des gisements d'emplois qui pourraient largement absorber l'arrivée des jeunes générations sur le marché du travail, à condition d'avoir la volonté de les remplacer et ne pas prolonger l'âge de la retraite. Dans ce sens il faut revoir et accroître les recrutements des personnels de l'Éducation nationale.

Voici l'analyse et les propositions que le SNUEP compte défendre si un réel dialogue s'instaure avec les pouvoirs publics.

Le Secrétariat national du SNUEP

Bref bilan du mouvement INTER 2006

Des documents ont été fournis par le MEN seulement quelques jours avant les CAPN qui malheureusement n'ont duré que 2 jours, le 22 et 23 Mars 2006.

Comment expliquer ces retards et cette relative précipitation dans l'étude des cas ? En 2006 nous n'avions que 2525 capacités d'accueil au lieu de 3943 en 2005, soit une baisse de 30%. Cela s'est traduit par un très faible taux de mutations pour les PLP titulaires (31%), parfois beaucoup moins (5% pour les Lettres Anglais). Dans certaines académies, les capacités d'accueil ont été réduites de plus de 50% (Nice, Rennes, La Réunion, Limoges, Aix, Amiens, Toulouse...). Ces capacités réduites sont dues en grande partie à la mise en place de la LOLF et au développement de l'apprentissage.

Conséquence des capacités réduites, on a vu une explosion des barèmes dans près de la moitié des académies et des disciplines dépassant allègrement les 300 points, voire les 500, 1000 points.

Malgré tout nous avons réussi, grâce à notre ténacité, à améliorer le mouvement pour 10% de nos collègues. Il serait souhaitable que plus de collègues nous envoient leur dossier syndical de mutation pour que nos commissaires paritaires soient en capacité de les défendre. C'est ainsi que des collègues nous transmettent maintenant des demandes d'ATP, alors que si nous avions eu leur dossier lors du mouvement, il est vraisemblable que nous aurions pu résoudre leur problème.

Contre la précarité : demande d'audience au ministre

SNES

SNEP

SNUEP

UNSEN - CGT

SUD EDUCATION

CNT - FTE

*Collectif des non-titulaires
d'Ile de France*

Paris, le 6 avril 2006

Monsieur Gilles de Robien
Ministre de l'Education nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche
107, rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : demande d'audience

Monsieur le ministre,

Nous vous avons souvent alerté sur la situation des personnels précaires de l'Education Nationale, au moment où ceux-ci, soutenus par une large intersyndicale, se mobilisaient dans toute la France. Ils continuent à se mobiliser au sein des collectifs de non-titulaires et d'une large intersyndicale partout sur le territoire. Ils se sont adressés à vous-même, mais aussi à M. le Premier Ministre ainsi qu'à M. le Président de la République. Leurs démarches n'ont rencontré que le silence. Aujourd'hui encore nos collègues d'île de France maintiennent leur campement devant le Rectorat de Créteil .

C'est pourquoi nous revenons aujourd'hui vers vous et nous vous prions instamment de bien vouloir recevoir l'intersyndicale et les collectifs de non titulaires pour que nous puissions nous entretenir avec vous sur le devenir des personnels non titulaires relevant de votre ministère.

Nous souhaiterions que soit effectué un recensement précis de ces personnels, enseignants et non enseignants qu'ils soient en poste ou au chômage en attente d'un emploi.

Il nous paraît essentiel que le recours aux vacances laisse place au recrutement de personnels sous contrat.

La disparité de la gestion de ces personnels nous paraît fort regrettable. Nous demandons que les rectorats uniformisent leurs pratiques sur la situation la plus favorable : modalités de nomination, barèmes, libellé et durée des contrats, rémunération, avancement et évaluation, congés... il est indispensable que tous puissent renouveler leurs vœux pour l'an prochain.

Le renvoi de la mise en place du CDI tel qu'il a été instauré par la loi du 27 juillet 2005, dans les rectorats laisse celle-ci sans effet. De nombreux rectorats n'ont même pas commencé le recensement des collègues concernés et la circulaire trop restrictive du 1^{er} décembre laisse beaucoup de collègues sans aucune perspective. Nous réaffirmons notre opposition à cette loi. En tout état de cause, le CDI ne constitue pas une solution satisfaisante. La résolution du problème de la précarité passe par la mise en place de nouvelles mesures de titularisation pour tous dans les corps de la fonction publique.

Nous sommes persuadés que maintenir les personnels dans la précarité est une façon de les traiter qui manque de dignité et qui nuit à la qualité l'image du service public d'éducation. C'est pourquoi nous renouvelons notre demande de vous rencontrer d'urgence pour envisager les mesures qui feraient cesser cette situation inacceptable.

En espérant que vous accéderez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

SNES

Frédérique ROLET
Nicolas KILLMANN

SNEP

Michèle CHARPIN

SNUEP

Yves PINOT

UNSEN – CGT

Alain VRIGNAUD

SUD EDUCATION

Annick CHAMPEAU

CNT – FTE

Rodolphe SIUELLA

**Collectif des non-titulaires
d'Ile de France**

Abdellatif BENWAKRIM